



Trousse pour la rédaction de votre testament

Préparer son testament : un guide pratique

LegalWills
CANADA

Rédigez votre testament. Faites une différence.

CETTE TROUSSE GRATUITE VOUS AIDE À FAIRE LES DEUX.

Nous savons que rédiger un testament peut sembler intimidant. Même si vous avez la meilleure intention de le faire, il est facile de repousser cette tâche à « plus tard ». Peut-être que vous ne savez pas par où commencer. Peut-être que cela vous paraît compliqué ou trop émotif. Ou peut-être que la vie a tout simplement été bien remplie (on comprend!). C'est exactement pour cela que nous avons créé cette trousse.

Que vous rédigiez votre premier testament ou que vous mettiez à jour un ancien, ce guide est là pour vous accompagner à chaque étape, avec clarté, calme et sans pression.

DANS CETTE TROUSSE, VOUS TROUVEREZ :

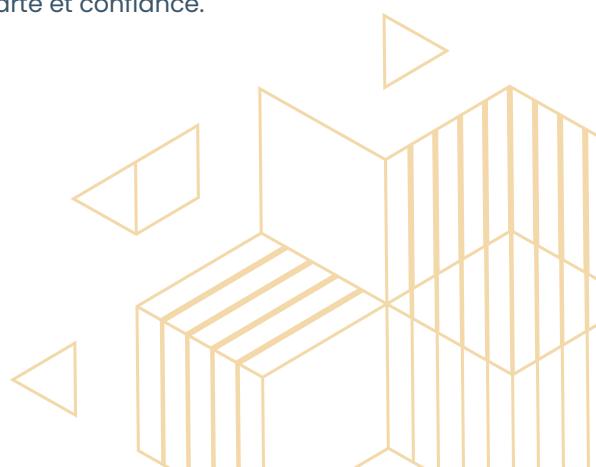
- ✓ Une **feuille de travail d'information sur le testament** pour vous aider à organiser vos idées avant de commencer.
- ✓ Une **liste de vérification simple** pour savoir quelles décisions prendre et quelles étapes suivre.
- ✓ Des **réponses aux questions les plus fréquentes** (y compris celles que vous hésitez peut-être à poser).
- ✓ Un **aperçu de la façon de soutenir les causes qui vous tiennent à cœur** grâce à votre testament.
- ✓ Un **regard sur le processus de rédaction d'un testament en ligne**, et pourquoi plus de 2 millions de Canadiens nous ont fait confiance depuis plus de 25 ans.

Nous croyons que la planification successorale est un acte à la fois d'amour et d'héritage.

Cette trousse est conçue pour vous aider à aborder le processus avec clarté et confiance.

PRÊT À COMMENCER ?

Utilisez le code promotionnel : **TROUSSE10** pour **économiser 10 %** sur l'un de nos services à LegalWills.ca.



Un testament en ligne est-il la bonne option pour vous ?

Un testament en ligne est-il la bonne option pour vous ?

Cette trousse est conçue pour vous aider à préparer vos documents et à rassembler vos réflexions avant de créer votre testament et vos mandats en cas d'inaptitude à l'aide de LegalWills, une plateforme en ligne de rédaction de testaments. Pour plusieurs personnes, un testament en ligne peut être une façon pratique, abordable et efficace de s'assurer que leurs volontés sont bien documentées. Cependant, les testaments en ligne conviennent surtout aux situations personnelles et familiales simples.

Si votre situation est plus complexe, il est important de consulter un avocat qui pourra vous guider tout au long du processus et s'assurer que vos documents reflètent fidèlement vos intentions.

VOUS DEVRIEZ ENVISAGER DE CONSULTER UN AVOCAT SI :

-  Vous êtes séparé(e), divorcé(e) ou dans une famille recomposée et vous avez des questions sur vos obligations ou responsabilités envers votre ex-conjoint(e) après votre décès.
-  Vous devez établir une tutelle ou une fiducie complexe pour un enfant mineur ou une personne à charge.
-  Vous possédez une entreprise, une ferme ou plusieurs biens de grande valeur.
-  Vous souhaitez exclure un conjoint ou un enfant de votre testament.
-  Vous avez un bénéficiaire vivant avec une incapacité, des besoins particuliers ou recevant des prestations gouvernementales.
-  Vous souhaitez élaborer des stratégies détaillées de planification successorale, fiscale ou de relève d'entreprise.

Si l'une de ces situations s'applique à vous, parler à un avocat vous permettra de vous assurer que vos documents reflètent pleinement vos intentions.

Pour tous les autres, cette trousse vous aidera à vous organiser et à vous sentir en confiance avant de commencer votre testament et vos mandats en cas d'inaptitude en ligne !

COMMENÇONS PAR LE DÉBUT :

Pourquoi est-il si important d'avoir un testament ?

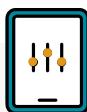
Si vous vous êtes déjà demandé : « Ai-je vraiment besoin d'un testament ? », vous n'êtes pas seul. Peut-être pensez-vous être trop jeune, ne pas posséder grand-chose, ou simplement ne pas être « rendu à cette étape de la vie ». **Mais voici la vérité :**

Si vous êtes un adulte, vous avez besoin d'un testament. Point final.

Peu importe si vous n'avez pas d'enfants, pas de maison, ou peu d'économies. Si vous avez des biens, des comptes, des animaux de compagnie ou des personnes que vous aimez, vous devez documenter vos volontés. **Et dans le monde numérique d'aujourd'hui, c'est encore plus important.**

La plupart d'entre nous ont des comptes en ligne, des photos, des messages, un espace de stockage infonuagique ou même de petits investissements ou projets parallèles. Tout cela fait partie de votre succession et, sans testament, ces éléments peuvent être perdus ou mal gérés.

VOICI CE QU'UN TESTAMENT PERMET DE FAIRE :



VOUS DONNE LE CONTRÔLE

Sans testament, ce sont les lois provinciales qui décident ce qu'il advient de vos biens et qui sera responsable de votre succession.



PROTÈGE VOS PROCHES

Un testament clair évite à votre famille un stress supplémentaire et des complications juridiques.



VOUS PERMET DE LAISSER UN HÉRITAGE

Qu'il s'agisse d'un don significatif ou d'un soutien à une cause qui vous tient à cœur, votre testament permet de perpétuer vos valeurs.



INCLUT VOTRE VIE NUMÉRIQUE

De vos courriels à vos réseaux sociaux, en passant par les cryptomonnaies, votre présence en ligne mérite aussi un plan.

Et voici la bonne nouvelle : Dans un monde où tant de choses échappent à notre contrôle – la hausse du coût de la vie, l'incertitude mondiale – **votre testament est quelque chose que vous pouvez maîtriser.** Vous décidez ce qu'il advient de vos biens, de votre vie numérique et de l'héritage que vous laissez derrière vous. Et c'est plus simple que jamais de commencer. Les outils en ligne ont rendu le processus simple, accessible et entièrement entre vos mains – sans visites en personne, sans jargon juridique. Cette trousse a été créée pour vous guider à travers chaque étape, à votre rythme.

Brisons ensemble les barrières et reprenons le contrôle de votre succession, de vos volontés et de votre avenir. Vous êtes plus prêt que vous ne le croyez.

Ce dont vous avez réellement besoin pour commencer

Avant d'aller plus loin, clarifions une chose : **Vous n'avez pas besoin d'avoir tout réglé pour rédiger votre testament.**

Vous n'avez pas besoin de connaître chaque détail de vos finances.

Vous n'avez pas besoin de tout décider pour le reste de votre vie: un testament peut toujours être mis à jour.
Vous n'avez même pas besoin d'avoir une liste complète de vos biens.

VOICI CE QU'IL VOUS FAUT — LES VRAIS ÉLÉMENTS ESSENTIELS :

Liste de vérification de base:

Qui exécutera vos volontés ?

C'est votre liquidateur (ou exécuteur testamentaire) : la personne qui s'assurera que tout ce qui figure dans votre testament sera fait comme vous le souhaitez.

Qui recevra vos biens ?

Cela peut être une seule personne ou plusieurs - c'est entièrement à vous de décider. (Vous pouvez aussi léguer des objets précis à des personnes précises, si vous le souhaitez.)

Si vous avez des enfants, qui prendra soin d'eux ?

C'est votre tuteur (ou gardien). Vous devriez aussi nommer un remplaçant, juste au cas où.

Vous soutenez une cause qui vous tient à cœur ?

Vous pouvez inclure un don caritatif dans votre testament - petit ou grand, chaque geste compte.

C'EST TOUT. SÉRIEUSEMENT. C'EST SUFFISANT POUR COMMENCER.

Vous pouvez (et devriez !) mettre votre testament à jour chaque fois que la vie change - que ce soit une nouvelle adresse, un nouveau membre dans la famille ou simplement un changement d'avis. Rappelez-vous : rédiger votre testament n'est pas une tâche à faire une seule fois, c'est un document qui évolue avec vous.

Maintenant que vous savez ce qu'il vous faut vraiment, passons à la prochaine étape ensemble. Vous êtes plus près que vous ne le pensez.

PETIT CONSEIL BONUS :

Vous pouvez aussi inclure vos souhaits funéraires, les soins à apporter à vos animaux, et même l'accès à vos comptes numériques - mais tout cela est optionnel.

La partie la plus difficile (et la plus importante)

COMMENT CHOISIR LES BONNES PERSONNES POUR VOTRE TESTAMENT

Soyons honnêtes : rédiger un testament, ce n'est pas la partie la plus difficile. Les documents eux-mêmes sont assez simples – ce qui est plus complexe, c'est de choisir les bonnes personnes. C'est normal de se sentir bloqué ou dépassé à cette étape, car pour beaucoup de gens, c'est la décision la plus difficile à prendre. Ce n'est pas qu'une formalité légale – c'est émotionnel. C'est une question de confiance. C'est imaginer un avenir auquel on préfère ne pas penser, et décider à qui on confierait ce qui compte le plus dans un tel moment.

C'est aussi l'étape qui rend tout cela bien réel.

QUI A VRAIMENT ENVIE DE PENSER À :

- À qui puis-je faire confiance pour tout gérer après mon départ ?
- Qui aimerais-je voir élever mes enfants ?
- Qui prendra soin de mes animaux comme moi ?

Ce sont des questions profondément personnelles. Il n'y a pas de bonne ou mauvaise réponse, mais faire un choix maintenant signifie que vos proches n'auront pas à deviner plus tard. Même si vous n'avez pas encore tout déterminé, commencez avec ce que vous savez aujourd'hui. Vous pourrez toujours mettre à jour votre testament à mesure que la vie évolue – et bonne nouvelle, ces mises à jour sont simples et rapides.

**Commencez là où vous êtes. Choisissez la meilleure option pour le moment présent.
Revenez-y plus tard si nécessaire.**

LES PERSONNES QUE VOUS DEVREZ NOMMER :

-  Liquidateur (ou exécuteur testamentaire)
-  Tuteur (si vous avez des enfants ou des personnes à charge)
-  Gardien d'animaux (si vous avez des animaux de compagnie)

VOTRE LIQUIDATEUR (OU EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE)

Votre liquidateur (aussi appelé exécuteur testamentaire) est la personne responsable de mettre vos volontés à exécution et de gérer votre succession après votre décès. Cette personne s'occupera, entre autres, de fermer vos comptes, distribuer vos biens, et collaborer avec des professionnels (comme des avocats ou comptables, si nécessaire).



CONSEILS POUR FAIRE VOTRE CHOIX

-  Choisissez quelqu'un de responsable, organisé et digne de confiance sur le plan financier.
-  Idéalement, sélectionnez une personne plus jeune que vous ou nommez un liquidateur substitut.
-  Assurez-vous qu'elle accepte d'assumer ce rôle – prenez le temps d'en discuter avec elle.
-  Vous pouvez aussi nommer un professionnel (comme une société de fiducie) si vous préférez.



RESSOURCES

- [Comment choisir un liquidateur →](#)
[Ce que votre liquidateur doit savoir →](#)

VOTRE TUTEUR (SI VOUS AVEZ DES ENFANTS OU DES PERSONNES À CHARGE)

Le tuteur est la personne en qui vous avez confiance pour prendre soin de vos enfants si quelque chose devait vous arriver (ainsi qu'à votre conjoint, s'il y a lieu). C'est une décision importante – et c'est souvent à cette étape que les gens hésitent le plus.



CONSEILS POUR FAIRE VOTRE CHOIX

-  Pensez à vos valeurs communes, pas seulement à la proximité géographique ou au style de vie.
-  Considérez l'âge, la santé, la stabilité et la relation actuelle de cette personne avec vos enfants.
-  Ayez une conversation ouverte et honnête avant de la nommer.
-  Vous devriez aussi désigner un tuteur substitut, au cas où votre premier choix ne pourrait pas assumer ce rôle.



RESSOURCES

- [Comment choisir un tuteur →](#)
[Rédiger un testament avec des enfants →](#)
[En attente d'un bébé ? Voici ce qu'il faut savoir →](#)

À retenir : rien n'est figé.

Vous pouvez (et devriez) mettre à jour votre testament à mesure que vos enfants grandissent et que la vie change.

VOTRE GARDIEN D'ANIMAUX (SI VOUS AVEZ DES ANIMAUX DE COMPAGNIE)

Si vous êtes parent d'un animal, vous pouvez désigner une personne pour prendre soin de votre compagnon à quatre pattes (ou à plumes !). Vous pouvez aussi laisser un don d'argent pour aider à couvrir les frais de soins.



CONSEILS POUR FAIRE VOTRE CHOIX

- Choisissez quelqu'un de confiance qui souhaite réellement assumer cette responsabilité.
- Laissez des instructions claires et, si possible, des fonds dédiés (au moyen d'une fiducie pour animaux).
- Parlez-en d'abord avec cette personne - ne présumez pas qu'elle acceptera automatiquement.
- Si vous n'avez personne en tête, envisagez de nommer un refuge ou organisme local comme solution de rechange.



RESSOURCES

[Comment créer une fiducie pour animaux →](#)

Organisons-nous

Avant de vous asseoir pour rédiger votre testament, il est utile d'avoir toutes vos idées au même endroit. Cette feuille de travail est conçue pour vous guider à travers les décisions clés que vous devrez prendre - des personnes que vous souhaitez nommer aux biens que vous voulez inclure.

Ne vous inquiétez pas si vous n'avez pas toutes les réponses. Remplissez simplement ce que vous pouvez pour le moment. Même commencer par les bases rendra le processus plus simple, rapide et moins stressant.

Prêt ? Allons-y pas à pas, ensemble.

TESTATEUR - VOTRE NOM LÉGAL COMPLET

Nom complet : _____

Adresse : _____

Genre : _____ État civil : _____

CONJOINT(E) / PARTENAIRE (LE CAS ÉCHÉANT)

Nom complet : _____

Lien de parenté : _____ Genre : _____

ENFANTS (LE CAS ÉCHÉANT)

Nom complet : _____

Date de naissance : _____ Genre : _____

Nom complet : _____

Date de naissance : _____ Genre : _____

Nom complet : _____

Date de naissance : _____ Genre : _____

PETITS-ENFANTS (LE CAS ÉCHÉANT)

Nom complet : _____

Date de naissance : _____ Genre : _____

Nom complet : _____

Date de naissance : _____ Genre : _____

Nom complet : _____

Date de naissance : _____ Genre : _____

LIQUIDATEUR (PERSONNE QUI EXÉCUTERA VOS VOLONTÉS DANS LE TESTAMENT)

Nom complet : _____ Lien de parenté : _____

Adresse : _____

LIQUIDATEUR SUBSTITUT (AU CAS OÙ VOTRE PREMIER CHOIX NE POURRAIT PAS AGIR)

Nom complet : _____ Lien de parenté : _____

Adresse : _____

SECOND LIQUIDATEUR SUBSTITUT (AU CAS OÙ LES PREMIERS NE POURRAIENT PAS AGIR)

Nom complet : _____ Lien de parenté : _____

Adresse : _____

TUTEURS POUR ENFANTS MINEURS (LE CAS ÉCHÉANT)

Nom de l'enfant : _____

Tuteur: _____ Lien de parenté : _____

Raison du choix du tuteur : _____

*Tuteur: _____ Lien de parenté : _____

Raison du choix du tuteur : _____

** Tuteur substitut – si le premier choix ne peut pas agir*

Nom de l'enfant : _____

Tuteur: _____ Lien de parenté : _____

Raison du choix du tuteur : _____

*Tuteur: _____ Lien de parenté : _____

Raison du choix du tuteur : _____

** Tuteur substitut – si le premier choix ne peut pas agir*

3 Répartition de la succession

LEGS SPÉCIFIQUES

- Biens, objets ou sommes d'argent laissés à des personnes ou organismes précis.
- Incluez des détails comme la description, le nom et le lien avec la personne

Cadeau : _____

Bénéficiaire : _____

Bénéficiaire substitut : _____

Détails : _____

Cadeau : _____

Bénéficiaire : _____

Bénéficiaire substitut : _____

Détails : _____

DONS DE BIENFAISANCE (FACULTATIF)

- Si vous souhaitez faire un don à un organisme de bienfaisance, veuillez indiquer :

Nom complet de l'organisme : _____

Nom complet de l'organisme : _____

Adresse : _____

Adresse : _____

Type de don :

- Argent, bien spécifique, pourcentage de la succession

Type de don :

- Argent, bien spécifique, pourcentage de la succession

DISPOSITIONS POUR LES ANIMAUX (FACULTATIF)

- Si vous avez des animaux de compagnie, vous pouvez inclure des instructions de soins.

Nom de l'animal : _____

Espèce / Race : _____

Date ou année de naissance : _____

Espérance de vie (si connue) : _____

Coût annuel estimé des soins : _____

Nom du gardien principal : _____

Nom du gardien substitut : _____

*Si le premier choix ne peut pas agir

RÉPARTITION DU RESTE DE LA SUCCESSION

- C'est généralement la partie principale de votre succession – ce qui reste après le paiement des dettes, des dépenses et la distribution des legs spécifiques.
- Après le règlement de toutes les obligations, qui recevra le reste de vos biens ?

Nom complet : _____

Adresse : _____

Plan de rechange :

- Si votre premier choix ne peut pas hériter, à qui sa part devrait-elle revenir ?

FIDUCIES POUR LES ENFANTS

- Si vous laissez un héritage à des enfants mineurs, à quel âge devraient-ils le recevoir ?
- Exemple : 1/3 à 21 ans, 1/3 à 25 ans et le reste à 30 ans

Nom du mineur : _____

Âge et montant prévu de la distribution :

Nom du mineur : _____

Âge et montant prévu de la distribution :

Nom du mineur : _____

Âge et montant prévu de la distribution :

ANNULATION DE DETTES

- Si vous souhaitez pardonner des dettes que quelqu'un vous doit, inscrivez-les ici :

Name of Debtor: _____

Montant et détails : _____

Foire aux questions

AUCUNE HONTE, AUCUN JARGON.
JUSTE DES RÉPONSES CLAIRES À DE VRAIES QUESTIONS.

? **Ai-je besoin d'un avocat pour rédiger mon testament ?**

Non. Au Canada, un testament est juridiquement valide tant qu'il est rédigé par vous-même et signé en présence de deux témoins qui ne sont pas bénéficiaires. (Cela signifie qu'ils ne sont pas nommés dans votre testament et ne sont pas mariés à quelqu'un qui l'est.)

? **Dois-je faire notarier mon testament ?**

Il n'y a aucune exigence légale de faire tamponner ou certifier votre testament par un notaire ou un avocat. Vous pouvez toutefois faire signer un affidavit de témoin devant un commissaire à l'assermentation et l'attacher à votre testament si vous le souhaitez.

? **Qui peut être témoin de mon testament ?**

Toute personne âgée de 18 ans ou plus qui n'est pas bénéficiaire (ni mariée à un bénéficiaire). Des amis, voisins ou collègues sont souvent de bons choix.

? **Qu'est-ce qui est considéré comme un "bien" dans un testament ?**

Ce n'est pas seulement votre maison ou vos placements. Pensez à : votre voiture, vos économies, vos objets personnels, vos fichiers numériques, vos souvenirs de famille, voire vos animaux de compagnie. Si vous en êtes propriétaire, vous pouvez l'inclure.

? **Puis-je inclure un don à un organisme de bienfaisance dans mon testament ?**

Absolument. Vous pouvez laisser un montant précis ou un pourcentage de votre succession à une cause qui vous tient à cœur. C'est l'une des façons les plus significatives de redonner.

? **Puis-je modifier mon testament après l'avoir créé ?**

Oui ! C'est l'un des plus grands avantages d'utiliser un service comme le nôtre – vos documents sont entièrement modifiables en tout temps. Lorsque votre vie change, votre testament peut changer aussi.

VOUS AVEZ ENCORE DES QUESTIONS ? NOUS AVONS TOUT PRÉVU.

Consultez notre page complète de FAQ à legalwills.ca/faq pour obtenir d'autres réponses aux questions courantes, ou contactez notre équipe de soutien à tout moment par clavardage en direct ou courriel à support@legalwills.ca. Nous nous assurerons que vous obtenez toute l'aide nécessaire.

Une façon durable de soutenir les causes qui vous tiennent à cœur

Saviez-vous que vous pouvez soutenir les causes qui vous tiennent à cœur grâce à votre testament, sans que cela n'affecte vos finances actuelles ?

Les dons de bienfaisance dans les testaments – souvent appelés legs ou dons planifiés – sont l'une des façons les plus percutantes de donner. Qu'il s'agisse d'un petit pourcentage de votre succession ou d'un cadeau précis, ces dons aident les organismes à planifier l'avenir et vous permettent de laisser une empreinte durable auprès des personnes et des causes qui vous tiennent le plus à cœur.

Et le meilleur dans tout ça ? Vous n'avez pas besoin d'être riche pour donner généreusement.

La vérité, c'est que les dons planifiés sont pour tout le monde – pas seulement pour ceux qui possèdent de grands patrimoines ou des conseillers financiers attitrés. Même un petit don dans votre testament peut contribuer à financer des programmes, de la recherche, des services ou de la défense des droits pour les générations à venir.

POURQUOI INCLURE UN DON DANS VOTRE TESTAMENT ?

-  C'est une façon simple et puissante de redonner, sans affecter votre revenu ou votre style de vie actuel.
-  Cela vous permet de faire vivre vos valeurs au-delà de votre vie.
-  Vous pouvez ainsi soutenir des organismes qui reflètent vos croyances, votre histoire et votre cœur.

Nous sommes fiers d'avoir aidé des milliers de Canadiens à inclure des dons de bienfaisance dans leur testament, représentant des millions de dollars versés à des causes essentielles. En fait, près d'un testament sur quatre créé sur notre plateforme comprend un legs caritatif.

COMMENT LAISSER UN DON À UN ORGANISME DE BIENFAISANCE DANS VOTRE TESTAMENT

Ajouter un don à votre testament est simple. Au fil du processus, il vous sera demandé si vous souhaitez inclure un legs à un organisme de bienfaisance.

VOUS POUVEZ CHOISIR :

-  Un montant précis
-  Un pourcentage de votre succession
-  Un don résiduel (ce qui reste après la distribution des autres dons)

Et, comme pour le reste de votre testament, votre don peut être modifié à tout moment. C'est exactement ce que signifie notre message : Rédigez votre testament. Faites une différence.

Et voilà!

Vous venez d'accomplir l'une des étapes les plus importantes de votre vie - et nous espérons que cette trousse a rendu le processus un peu moins intimidant, et beaucoup plus accessible.

ET MAINTENANT ?

Vous êtes prêt à passer à la prochaine étape : transformer ce que vous avez préparé en un testament légal. Il vous suffit de visiter www.LegalWills.ca pour commencer.

Vous avez fait la préparation. Maintenant, il est temps de mettre vos volontés par écrit, car votre histoire, vos souhaits et votre héritage méritent d'être protégés.

DÉJÀ PRÊT À COMMENCER ?

Utilisez le code promo **TROUSSE10** pour **économiser 10 %** sur n'importe lequel de nos services à LegalWills.ca



Nous Joindre

ADRESSE

2420 Bank Street, Suite 45,
Ottawa, Ontario, K1V 8S1

TÉLÉPHONE

1-888-660-WILL

SITE WEB

LegalWills.ca

COURRIEL

Support@LegalWills.ca

FACEBOOK

@LegalWills

TWITTER

@LegalWills

INSTAGRAM

@LegalWills

LINKEDIN

/Company/LegalWills

